

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2516

15 octobre 2008

### SOMMAIRE

AEID II (Lux) Finance Company S.à r.l. . . . .	120754	House Hold and Body Care Products Com- pany S.A. . . . .	120729
Allufin S.A. . . . .	120768	Imber S.A. . . . .	120725
Anpial S.A. . . . .	120724	Immo Belouzes S.A. . . . .	120730
ArcelorMittal China Holding (Luxem- bourg) . . . . .	120728	Immobilière Générale des Pays Bas S.A. . . . . .	120744
AstraZeneca Tika SNC . . . . .	120744	Inreca S.A. . . . .	120731
Beethoven CDO S.A. . . . .	120732	Invest 5 . . . . .	120732
Beko Toiture Construction Immobilière et Façade S.à r.l. . . . .	120723	I.W.I.C. Investment Group S.A. . . . .	120722
Belgravia Swiss 2 . . . . .	120731	Klymene S.à r.l. . . . .	120739
Belgravia Swiss 3 . . . . .	120731	Klymene S.à r.l. . . . .	120726
Bergam S.A. . . . .	120766	Liontrust International Funds (Luxem- bourg) SICAV . . . . .	120726
Carinvest S.A. . . . .	120728	Lorry-Rail S.A. . . . .	120725
Carinvest S.A. . . . .	120729	Médecin d'Afrique/Luxembourg . . . . .	120763
Cascades Luxembourg S.à r.l. . . . .	120730	Minerva Investments S.à r.l. . . . .	120726
Circuit Foil Luxembourg . . . . .	120729	M.P.M. International S.A. . . . .	120766
Clovis Investments S.à r.l. . . . .	120746	Neptun Lux Holding One S.à r.l. . . . .	120729
Compact Transport S.à r.l. . . . .	120726	Neropro Invest S.A. . . . .	120722
Cristal Yellow S.à r.l. . . . .	120727	NetMed S.à r.l. . . . .	120761
Edeno S.A. . . . .	120724	Oakham Rated S.A. . . . .	120745
Electa Capital Partners S.A. . . . .	120730	Oakham S.A. . . . .	120737
Electa International Advisory S.A. . . . .	120727	Omnium Européen d'Entreprises O.E.E. . . . . .	120723
Eriem Luxembourg S.A. . . . .	120743	PayPal 3 S.à r.l. . . . .	120724
Europa Ruby S.à r.l. . . . .	120728	PayPal (Europe) S.à r.l. . . . .	120723
European Structured Investments S.A. . . . .	120750	Sablonimmo Lux. S.A. . . . .	120734
Falcon Valley S.A. . . . .	120723	Sogestal S. à r.l. . . . .	120768
Félix WAGNER S.à r.l. . . . .	120765	Sogestal S. à r.l. . . . .	120768
Financière VLH . . . . .	120722	Solvadis Holding S.à r.l. . . . .	120728
FR Acquisition Corporation (Luxem- bourg), S. à r.l. . . . .	120727	Tecnibo Lux S.A. . . . .	120732
GEYSER INVESTMENTS S.A., société de gestion de patrimoine familial . . . . .	120727	The 7th Arch S.A. . . . .	120752
Green Med Participations Holding S.A. . . . .	120733	Tomasmill . . . . .	120722
Gruppo Fabbri International S.A. . . . .	120725	Ulmus S.A. . . . .	120730
Gunnebo Luxembourg S.à r.l. . . . .	120724	Viola S.à r.l. . . . .	120726
Hindelang Logistics S.à r.l. . . . .	120726	W Industries Finances S.A. . . . .	120725

**Financière VLH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.  
R.C.S. Luxembourg B 90.555.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*  
Signature  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2008126051/631/14.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2008, réf. LSO-CU08591. - Reçu 26,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080146304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2008.

---

**Neropro Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.  
R.C.S. Luxembourg B 110.084.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*  
Signature

Référence de publication: 2008126045/506/13.

Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2008, réf. LSO-CU09372. - Reçu 20,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080146378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2008.

---

**I.W.I.C. Investment Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 64.396.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 14 août 2008*

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 14 août 2008 que:

- Le siège social est transféré à partir du 15 août 2008 au 43, boulevard Prince Henri L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 2008.

ITPS (Luxembourg) S.A. / Christophe Fender / Luc Sunnen  
Signature / - / -

Référence de publication: 2008126003/7857/16.

Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2008, réf. LSO-CU09519. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080146543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2008.

---

**Tomasmill, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.  
R.C.S. Luxembourg B 117.367.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph GLODEN  
Notaire

Référence de publication: 2008126436/213/11.

(080146421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2008.

---

**Beko Toiture Construction Immobilière et Façade S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3491 Dudelange, 4, An Hinnefen.  
R.C.S. Luxembourg B 132.763.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Aloyse BIEL  
Notaire

Référence de publication: 2008126446/203/11.

(080146897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2008.

---

**PayPal (Europe) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 200.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 127.485.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2008.

Henri HELLINCKX  
Notaire

Référence de publication: 2008126428/242/13.

(080146721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2008.

---

**Falcon Valley S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.  
R.C.S. Luxembourg B 103.924.

*Extrait des résolutions adoptées en date du 18 juillet 2008 lors de la réunion du Conseil d'Administration de la Société*  
- Le siège social de la société est transféré du 30, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg au 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FALCON VALLEY S.A.  
Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2008126443/1211/16.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2008, réf. LSO-CS12370. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080146700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2008.

---

**Omnium Européen d'Entreprises O.E.E., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R.C.S. Luxembourg B 6.438.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR  
10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg  
Signatures

Référence de publication: 2008126345/1172/14.

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2008, réf. LSO-CV00648. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080146667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2008.

---

**Edeno S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R.C.S. Luxembourg B 108.816.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR

10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

Signatures

Référence de publication: 2008126341/1172/14.

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2008, réf. LSO-CV00642. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080146663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2008.

---

**PayPal 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 550.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 127.484.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2008.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2008126424/242/13.

(080146818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2008.

---

**Gunnebo Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3844 Schifflange, Zone Industrielle Lëtzebuerger Heck.  
R.C.S. Luxembourg B 12.035.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n<sup>o</sup> 53022 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2008126448/211/11.

(080147071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2008.

---

**Anpial S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 55.617.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 14 août 2008*

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 14 août 2008 que:

- Le siège social est transféré à partir du 15 août 2008 au 43, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 2008.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2008126423/7857/16.

Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2008, réf. LSO-CU09539. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080146520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2008.

---

**Imber S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8055 Bertrange, 132, rue de Dippach.  
R.C.S. Luxembourg B 70.645.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour *IMBER SA*  
FIDUCIAIRE DES PME SA  
Signatures

Référence de publication: 2008126805/514/14.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2008, réf. LSO-CU08612. - Reçu 20,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080147545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2008.

---

**W Industries Finances S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.  
R.C.S. Luxembourg B 83.294.

Le bilan au 30 juin 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jean Wagener  
Le Mandataire

Référence de publication: 2008126801/279/13.

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2008, réf. LSO-CV00660. - Reçu 22,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080147315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2008.

---

**Gruppo Fabbri International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 8, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 45.723.

Les comptes annuels au 31.12.2007 régulièrement approuvés, le rapport de gestion, le rapport de la personne chargée du contrôle des comptes, la proposition et la décision d'affectation des résultats ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GRUPPO FABBRI INTERNATIONAL S.A.  
Régis DONATI / Vincent THILL  
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008126756/24/16.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2008, réf. LSO-CV01221. - Reçu 42,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080147185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2008.

---

**Lorry-Rail S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3225 Bettembourg, Zone Industrielle «Scheleck II».  
R.C.S. Luxembourg B 116.141.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joëlle BADEN  
Notaire

Référence de publication: 2008126896/7241/11.

(080147442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2008.

---

**Minerva Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 128.186.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joëlle BADEN  
Notaire

Référence de publication: 2008126913/7241/11.

(080147379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2008.

---

**Hindelang Logistics S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Compact Transport S.à r.l.).**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 69.492.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2008.

Pour la société  
Paul DECKER  
Le Notaire

Référence de publication: 2008126886/206/14.

(080147658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2008.

---

**Viola S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Klymene S.à r.l.).**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 123.131.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 2 octobre 2008.

Jean-Joseph WAGNER  
Notaire

Référence de publication: 2008126880/239/13.

(080147288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2008.

---

**Liontrust International Funds (Luxembourg) SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 127.574.

Bilan portant sur la période du 11<sup>ème</sup> août 2007 (date de constitution) au 30 avril 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2008.

Pour Liontrust International Funds (Luxembourg) SICAV  
EURO-VL Luxembourg S.A., LUXEMBOURG  
Signatures

Référence de publication: 2008126844/3451/16.

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2008, réf. LSO-CU06490. - Reçu 58,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080147366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2008.

---

**Cristal Yellow S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 136.920.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 52486 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Joseph ELVINGER  
Notaire

Référence de publication: 2008127195/211/11.

(080148250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2008.

---

**Electa International Advisory S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.  
R.C.S. Luxembourg B 118.310.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 30 juillet 2008, acte n° 434 par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jacques DELVAUX  
Boîte Postale 320, L-2013 Luxembourg  
Notaire

Référence de publication: 2008127209/208/14.

(080148522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2008.

---

**FR Acquisition Corporation (Luxembourg), S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 10.000,00.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.  
R.C.S. Luxembourg B 133.361.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2008.

Henri HELLINCKX  
Notaire

Référence de publication: 2008127176/242/13.

(080148549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2008.

---

**GEYSER INVESTMENTS S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers.  
R.C.S. Luxembourg B 111.603.

Le bilan clos au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02/10/2008.

FIDUCIAIRE PATRICK SGANZERLA s.à r.l.  
17, rue des Jardiniers, B.P. 2650, L-1026 Luxembourg  
Signature

Référence de publication: 2008127219/1652/16.

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2008, réf. LSO-CV01517. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080148145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2008.

---

**ArcelorMittal China Holding (Luxembourg), Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 109.704.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph GLODEN  
Notaire

Référence de publication: 2008127187/213/11.

(080148146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2008.

---

**Solvadis Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 5.067.800,00.**

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 44, Esplanade de la Moselle.  
R.C.S. Luxembourg B 111.081.

Statuts coordonnés rectificatifs d'un acte du 31 juillet 2006, n° 446, déposé au Registre du Commerce et des Sociétés le 21 août 2006 L060087401.05, déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jacques DELVAUX  
Boîte Postale 320, L-2013 Luxembourg  
Notaire

Référence de publication: 2008127180/208/14.

(080148200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2008.

---

**Europa Ruby S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 749.800,00.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 128.413.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2008.

Henri HELLINCKX  
Notaire

Référence de publication: 2008127212/242/13.

(080148534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2008.

---

**Carinvest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 98.957.

Le bilan au 31/12/2007 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2008.

FIDUCIAIRE BENOY KARTHEISER  
45-47, route d'Arlon, L-1140 LUXEMBOURG  
Signature

Référence de publication: 2008127293/510/16.

Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2008, réf. LSO-CU09426. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080148379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2008.

---

**Carinvest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 98.957.

Le bilan au 31/12/2006 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2008.

FIDUCIAIRE BENOY KARTHEISER  
45-47, route d'Arlon, L-1140 LUXEMBOURG  
Signature

Référence de publication: 2008127295/510/16.

Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2008, réf. LSO-CU09428. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080148380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2008.

---

**Neptun Lux Holding One S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.  
R.C.S. Luxembourg B 108.526.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Séverine MICHEL  
Manager

Référence de publication: 2008127287/3794/13.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2008, réf. LSO-CV01415. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080148378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2008.

---

**Circuit Foil Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9559 Wiltz, Zone Industrielle C Salzbaach.  
R.C.S. Luxembourg B 93.110.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph GLODEN  
Notaire

Référence de publication: 2008127189/213/11.

(080148135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2008.

---

**House Hold and Body Care Products Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 80.077.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 7 août 2008, acte n° 454 par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jacques DELVAUX  
Boîte Postale 320, L-2013 Luxembourg  
Notaire

Référence de publication: 2008127177/208/14.

(080148165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2008.

---

**Immo Belouzes S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.  
R.C.S. Luxembourg B 83.963.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joëlle BADEN  
Notaire

Référence de publication: 2008127190/7241/11.

(080148032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2008.

---

**Electa Capital Partners S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.  
R.C.S. Luxembourg B 109.058.

Statuts coordonnés suite à un constat d'augmentation du capital acte sous le numéro 436/2008 en date du 31 juillet 2008 par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jacques DELVAUX  
Boîte Postale 320, L-2013 Luxembourg  
Notaire

Référence de publication: 2008127211/208/14.

(080148526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2008.

---

**Cascades Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 100.024.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 6 octobre 2008.

POUR COPIE CONFORME  
Roger ARRENSDORFF  
Notaire

Référence de publication: 2008127194/218/13.

(080148342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2008.

---

**Ulmus S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.  
R.C.S. Luxembourg B 62.638.

Le bilan au 31/12/2005 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2008.

FIDUCIAIRE BENOY KARTHEISER  
45-47, route d'Arlon L-1140 LUXEMBOURG  
Signature

Référence de publication: 2008127246/510/16.

Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2008, réf. LSO-CU09431. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080148346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2008.

---

**Belgravia Swiss 2, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.  
R.C.S. Luxembourg B 134.060.

—  
EXTRAIT

L'associé unique, dans ses résolutions circulaires du 17 septembre 2008 a renouvelé le mandat de ses gérants:

- Riccardo MORALDI, laurea in Economia aziendale, demeurant professionnellement au 38/40, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.
- Mr Michele CANEPA, laurea in giurisprudenza, demeurant professionnellement au 38/40, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'approbation des comptes au 31 décembre 2008.

Luxembourg, le 17 septembre 2008.

*Pour BELGRAVIA SWISS 2, Société à responsabilité limitée*

Signature

Référence de publication: 2008127456/833/19.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2008, réf. LSO-CU08172. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080148565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2008.

---

**Belgravia Swiss 3, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.  
R.C.S. Luxembourg B 134.059.

—  
EXTRAIT

L'associé unique, dans ses résolutions circulaires du 17 septembre 2008 a renouvelé le mandat de ses gérants:

- Riccardo MORALDI, laurea in Economia aziendale, demeurant professionnellement au 38/40, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.
- Mr Michele CANEPA, laurea in giurisprudenza, demeurant professionnellement au 38/40, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'approbation des comptes au 31 décembre 2008.

Luxembourg, le 17 septembre 2008.

*Pour BELGRAVIA SWISS 3, Société à responsabilité limitée*

Signature

Référence de publication: 2008127457/833/19.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2008, réf. LSO-CU08177. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080148566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2008.

---

**Inreca S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.  
R.C.S. Luxembourg B 103.380.

—  
EXTRAIT

L'assemblée générale du 24 septembre 2008 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 18, rue Hiehl, L-6131 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2008.

Luxembourg, le 24 septembre 2008.

*Pour INRECA S.A., Société anonyme*

Signature

Référence de publication: 2008127460/833/16.

Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2008, réf. LSO-CU09307. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080148570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2008.

---

**Invest 5, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.  
R.C.S. Luxembourg B 106.676.

## EXTRAIT

L'Assemblée générale du 18 septembre 2008 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Monsieur Laurent HEILIGER, Administrateur, licencié en sciences commerciales et financières, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, Luxembourg;
- Monsieur Manuel HACK, Administrateur, maître es sciences économiques, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, Luxembourg;
- Madame Michelle DELFOSSE, Administrateur-Président, ingénieur civil, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2008.

L'assemblée générale du 18 septembre 2008 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 18, rue Hiehl, L-6131 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2008.

Luxembourg, le 18 septembre 2008.

*Pour INVEST 5, Société anonyme holding*

Signature

Référence de publication: 2008127459/833/24.

Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2008, réf. LSO-CU09309. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080148569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2008.

---

**Beethoven CDO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 84.100.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2008.

*TMF Management Luxembourg S.A.*

*Domiciliaire*

Signatures

Référence de publication: 2008127521/805/15.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2008, réf. LSO-CV01250. - Reçu 36,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080148041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2008.

---

**Tecnibo Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8437 Steinfort, 54, rue de Koerich.  
R.C.S. Luxembourg B 74.619.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2008.

*Pour FIDCOSERV S.à.r.l.*

*54, boulevard Napoléon 1<sup>er</sup>, L-2210 LUXEMBOURG*

Signature

Référence de publication: 2008127522/728/15.

Enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2008, réf. LSO-CU07037. - Reçu 18,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080148055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2008.

---

**Green Med Participations Holding S.A., Société Anonyme Holding (en liquidation).**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 98.028.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mil huit, le vingt-deux septembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A COMPARU:

Monsieur Stefano CALLIANO, né à Turin (Italie), le 26 août 1973, demeurant à 98000 Monaco, 25, boulevard du Larvotto,

représenté par Monsieur David SANA, maître en droit, domicilié professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Lequel comparant, représenté par Monsieur David SANA, pré-nommé, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit ses déclarations:

I.- Que la société anonyme holding "GREEN MED PARTICIPATIONS HOLDING S.A." ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 98028, a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Paul HENCKS, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 décembre 2003, publié au Mémorial C numéro 155 du 6 février 2004.

II.- Que le capital social de la société anonyme "GREEN MED PARTICIPATIONS HOLDING S.A." pré-désignée, s'élève actuellement à trente-quatre mille Euros (EUR 34.000,-), représenté par trois cent quarante (340) actions ayant une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune.

III.- Que le comparant est devenu l'actionnaire unique de la prédite société "GREEN MED PARTICIPATIONS HOLDING S.A."

IV.- Que le comparant a décidé de dissoudre et de liquider la société "GREEN MED PARTICIPATIONS HOLDING S.A." qui a interrompu ses activités.

V.- Que le comparant déclare qu'il a repris tous les éléments d'actif et de passif de ladite société.

VI.- Qu'il est attesté que le comparant est investi de tous les éléments actifs de la société dissoute et répondra personnellement de tout le passif de la société, même inconnu à ce jour.

VII.- Que la liquidation de la société "GREEN MED PARTICIPATIONS HOLDING S.A." est achevée et que celle-ci est à considérer comme définitivement close.

VIII.- Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats.

IX.- Qu'il a été procédé à l'annulation des titres au porteur numéros 1 et 2 représentatifs de toutes les 340 actions de la société dissoute.

X.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de sept cent cinquante euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: SANA; SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 25 septembre 2008. Relation GRE/2008/3819. - Reçu douze euros, 12 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 3 octobre 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008127140/231/54.

(080147955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2008.

---

**Sablonimmo Lux. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 141.179.

---

**STATUTS**

L'an deux mille huit, le vingt-six août.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach.

Ont comparu:

1. La société Valex Holding S.A., avec siège social à L-2212 Luxembourg, 6, Place de Nancy, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 32.592.

2. Monsieur Ronald Weber, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

Lesquels comparants sont ici représentés par Monsieur Nicolas DECKER, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu de deux procurations sous seing privé du 23 juillet 2008,

lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le comparant et par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Titre I<sup>er</sup> : Dénomination, siège social, objet, durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg et en particulier la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et par la loi du 25 août 2006 et par les présents statuts.

La Société existe sous la dénomination de SABLONIMMO LUX. S.A.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration. Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

**Titre II: Capital, actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille Euros (31.000,- EUR) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent Euros (100,- EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatif de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

**Titre III: Administration**

**Art. 6.** En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, le Conseil d'Administration peut être réduit à un Administrateur (L'«Administrateur Unique») jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de

plus d'un actionnaire. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, son représentant permanent sera nommé ou confirmé en conformité avec la Loi.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

**Art. 7.** Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

**Art. 8.** Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Tout Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il est spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des Administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

En cas d'un Actionnaire Unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

**Art. 9.** Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux Administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par deux Administrateurs ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur-délégué nommé pour la gestion et les opérations courantes de la Société et pour la représentation de la Société dans la gestion et les opérations courantes, par la seule signature de l'Administrateur-délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

**Art. 11.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

**Art. 12.** La Société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution. Il en est de même lors de la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

Toute assemblée générale sera convoquée conformément aux dispositions légales.

Elles doivent être convoquées sur la demande d'Actionnaires représentant dix pour cent du capital social.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation.

Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présents, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

Lorsque la société a un actionnaire unique, ses décisions sont des résolutions écrites.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des Actionnaires présents ou représentés.

Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

#### **Titre IV: Surveillance**

**Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

#### **Titre V: Assemblée générale**

**Art. 14.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier mardi du mois de juin à 16.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

#### **Titre VI: Année sociale, répartition des bénéfices**

**Art. 15.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 16.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

#### **Titre VII: Dissolution, liquidation**

**Art. 17.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

#### **Titre VIII: Dispositions générales**

**Art. 18.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

##### *Souscription - Libération*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

	Actions
1. La société anonyme Valex Holding S.A. avec siège social à L-2212 Luxembourg, 6, Place de Nancy, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 32.592, trois cent neuf actions	309
2. Monsieur Ronald Weber, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement à L-2212 Luxembourg, 6, Place de Nancy, préqualifié, une action	1
Total: trois cent dix actions	310

Ces actions ont été libérées intégralement, de sorte que la somme de trente et un mille Euros (31.000.- €) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

##### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2009.

La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2010.

##### *Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

*Evaluation des frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille cinq cents Euros (1.500.-€).

*Assemblée générale extraordinaire*

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

2. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs leur mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2012:

a) Monsieur Ronald Weber, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement à L-2212 Luxembourg, 6, Place de Nancy.

b) Monsieur Romain Bontemps, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement à L-2212 Luxembourg, 6, Place de Nancy.

c) Monsieur Jean-Marie Gérard Raulet, employé privé, demeurant professionnellement à L-2212 Luxembourg, 6, Place de Nancy.

3. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2009:

La société à responsabilité limitée PKF Abax Audit S.à r.l., avec siège social à L-2212 Luxembourg, 6, Place de Nancy, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 27.761.

4. Le siège social de la société est fixé à L-2212 Luxembourg, 6, Place de Nancy.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. DECKER, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 27 août 2008, Relation: ECH/2008/1183. — Reçu cent cinquante-cinq euros 31000.- à 0,5% = 155.- EUR.

*Le Receveur (signé): MINY.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 26 août 2008.

Henri BECK.

Référence de publication: 2008113680/201/196.

(080131856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2008.

**Oakham S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 108.606.

In the year two thousand eight, on the eleventh of September.

Before us Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of "OAKHAM S.A.", a société anonyme, having its registered office in L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle, constituted by a deed of Maître Marc Lecuit, notary then residing in Redange-sur-Attert, on June 20, 2005, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C number 1084 of October 28, 2005.

The meeting was opened by Annick Braquet, with professional address in Luxembourg, being in the chair, who appointed as secretary Solange Wolter, with professional address in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Arlette Siebenaler, with professional address in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1- Amendment of the accounting year which shall begin on the 1st of October and shall terminate on the 30 of September and subsequent amendment of the articles of association;

2- Amendment of the current accounting year which began on the 11 October and shall end on the 30 September 2008.

3- Miscellaneous.

II. The shareholders present or represented, the proxy holders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxy holders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting decides to change the book year of the corporation into a book year starting October 1 and ending September 30 of the following year. Consequently, the current accounting year of the Company which has begun on October 11, 2007 shall end on September 30, 2008.

*Second resolution*

The general meeting decides to amend Article 19 of the Articles of Association of the company to be read as follows:

"The accounting year of the corporation shall begin the 1st of October and shall terminate on the 30th of September of the following year."

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mil huit, le onze septembre.

Pardevant, Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme " OAKHAM S.A.", avec siège social à ayant son siège social à L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle, constituée suivant acte de Maître Marc Lecuit, notaire alors de résidence à Redange-sur-Attert, en date du 20 juin 2005, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1084 du 24 octobre 2005.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Annick Braquet, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Solange Wolter, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Arlette Siebenaler, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ORDRE DU JOUR:

1. Modification de l'année sociale de la société débutant le 1<sup>er</sup> octobre pour se terminer le 30 septembre et modification subséquente des statuts.

2. Modification de l'exercice social actuel qui a débuté le 11 octobre 2007 et se terminera le 30 septembre 2008.

3. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de changer l'année sociale de la société pour la modifier en une année sociale débutant le 1<sup>er</sup> octobre pour se terminer le 30 septembre de l'année suivante. En conséquence, l'année sociale en cours qui a débuté le 11 octobre 2007 se terminera le 30 septembre 2008.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 19 des statuts qui sera lu comme suit :

"L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> octobre et finit le 30 septembre de l'année suivante."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé : A. BRAQUET, S. WOLTER, A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2008, LAC/2008/37845. - Reçu 12 euros.

Le Receveur , ff. (signé): F. Schneider.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2008.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2008124051/242/90.

(080144521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2008.

**Klymene S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 123.131.

In the year two thousand and eight, on the twelfth of September.

Before us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

"Viole S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 113.812, having its registered office at 412F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg,

here represented by Mrs Sonia GABRIELE, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg, on 11 September 2008.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxy holder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole partner of "Klymene S.à r.l." (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 8-10 rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 123.131, incorporated pursuant to a notarial deed on 14 December 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 276, on 1 March 2007. The articles of incorporation of the Company have not been amended since (the "Articles of Incorporation").

The appearing party representing the whole corporate capital and having waived any notice requirements, the general meeting of partners is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the following agenda:

*Agenda*

1. Decision to change the denomination of the Company and, as a consequence, to amend article 4 of the Articles of Incorporation.
2. Decision to amend article 5 of the Articles of Incorporation.
3. Decision to change the statutory authorisation to sign for the Company and, as a consequence, to amend article 12 of the Articles of Incorporation.
4. Decision to amend article 13 of the Articles of Incorporation.
5. Decision to dismiss the current managers.
6. Decision to appoint new managers of the Company.
7. Decision to transfer the registered office of the Company to 412F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg.
8. Miscellaneous.

After duly considering the items of the agenda, the meeting unanimously resolves:

*First resolution*

The general meeting decides not to change the name of the Company for the time being.

*Second resolution*

The general meeting decides to amend article 5 of the Articles of Incorporation which shall henceforth read as follows:

" **Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the manager or, in case of several managers, of the board of managers. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the manager or, in case of several managers, by the board of managers."

*Third resolution*

The general meeting decides that the Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one manager, by the joint signature of any A manager together with any B manager and, as a consequence, to amend article 12 of the Articles of Incorporation which shall henceforth read as follows:

" **Art. 12.** The Company is managed by a single manager or by a board of managers composed of A managers and B managers, who need not be partners.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The managers are appointed by the sole partner, or as the case may be, the partners, who fix(es) the term of their office. They may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

The Company shall be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one manager, by the joint signature of any A manager together with any B manager, and by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated."

*Fourth resolution*

The general meeting decides to amend article 13 of the Articles of Incorporation which shall henceforth read as follows:

" **Art. 13.** In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by any one manager at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be waived in case of assent of each manager in writing, by facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

No notice shall be required in case all the members of the board of managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in the case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by facsimile, e-mail or any other similar means of communication another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation of all such persons in the meeting. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least one A manager and one B manager are present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution."

*Fifth resolution*

The general meeting decides to dismiss Mr Andrew WOOD and Mr Lorenzo RUSSO as managers of the Company and to grant them full discharge for the exercise of their mandate.

*Sixth resolution*

The general meeting decides to appoint the following persons as managers of the Company with immediate effect and for an unlimited period:

- Mr Andrew WOOD, born in Huddersfield (United Kingdom), on 20 June 1971, residing at 5, Archway Street, Barnes, London SW13 0AS, United Kingdom, is appointed A manager;
- Mr Abdelhakim CHAGAAR, born in Mont-Saint-Martin (France) on 3 March 1979, with professional address at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, is appointed B manager; and

- Mr Luca GALLINELLI, born in Florence (Italy) on 6 May 1964, with professional address at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, is appointed B manager.

*Seventh resolution*

The general meeting decides to transfer the registered office of the Company to 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, known to the notary by name, first name, civil status and residence, this proxy holder signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le douze septembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

«Violine S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 113.812, ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg,

ici représentée par Madame Sonia GABRIELE, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 11 septembre 2008.

Ladite procuration paraphée ne varietur par la mandataire du comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant est l'associé unique de «Klymene S.à r.l.» (ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 123.131, constituée selon acte notarié en date du 14 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 276, le 1<sup>er</sup> mars 2007. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors (les «Statuts»).

Le comparant représentant l'intégralité du capital social et ayant renoncé à toute notification, l'assemblée générale est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour*

1. Décision de changer la dénomination sociale de la Société et modification subséquente de l'article 4 des Statuts;
2. Décision de modifier l'article 5 des Statuts;
3. Décision de modifier l'autorisation statutaire de signer pour la Société et modification subséquente de l'article 12 des Statuts;
4. Décision de modifier l'article 13 des Statuts;
5. Décision de révoquer les gérants actuels;
6. Décision de nommer de nouveaux gérants de la Société;
7. Décision de transférer le siège social de la Société au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg;
8. Divers.

Puis l'assemblée générale, après délibération, a pris à l'unanimité les décisions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de ne pas changer pour l'instant la dénomination sociale de la Société.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'article 5 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

**«Art. 5.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville. Le siège social pourra être transféré dans la même commune, par décision du gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, du conseil de gérance. Des succursales ou autres bureaux peuvent être créés tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, sur décision du gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, du conseil de gérance.»

*Troisième résolution*

L'assemblée générale décide que la Société sera engagée, en toutes circonstances, par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature conjointe d'un gérant A et d'un gérant B. En conséquence, l'article 12 des Statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 12.** La Société est gérée par un unique gérant ou par un conseil de gérance, composés de gérants A et de gérants B, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, qui fixe(nt) la durée de leur mandat. Ils sont librement et à tout moment révocables par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature de son gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature conjointe d'un gérant A et d'un gérant B, ou par la signature conjointe ou individuelle de toute personne à qui un tel pouvoir de signature a été valablement délégué.»

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'article 13 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 13.** Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui pourra choisir parmi ses membres un président et, le cas échéant, un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation de l'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de cette réunion.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Aucun avis de convocation n'est requis lorsque tous les gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance ou lorsque des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer aux réunions du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres de façon continue et permettant une participation effective de toutes ces personnes à la réunion. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si au moins un gérant A et un gérant B sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire, l'ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.»

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée générale décide de révoquer Messieurs Andrew WOOD et Lorenzo RUSSO de leur fonction de gérants de la Société et de leur accorder décharge pour l'exercice de leur mandat.

#### *Sixième résolution*

L'assemblée générale décide de nommer les personnes suivantes en tant que gérants de la Société à effet de ce jour et pour une durée indéterminée:

- Monsieur Andrew WOOD, né à Huddersfield (Royaume-Uni), le 20 juin 1971, résidant au 5, rue Archway, Barnes, Londres SW13 OAS, Royaume Uni, est nommé gérant A;

- Monsieur Abdelhakim CHAGAAR, né à Mont-Saint-Martin (France) le 3 mars 1979, ayant pour adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est nommé gérant B, et

- Monsieur Luca GALLINELLI, né à Florence (Italie) le 6 mai 1964, ayant pour adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est nommé gérant B.

#### *Septième résolution*

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la Société au 412F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

Dont acte passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, ladite mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. GABRIELE, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 16 septembre 2008. Relation: EAC/2008/11779. Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 24 septembre 2008.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2008124055/239/212.

(080144346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2008.

**Eriem Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3225 Bettembourg, Z.I. du Schéleck I.

R.C.S. Luxembourg B 125.769.

L'an deux mille huit, le trois septembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ERIEM LUXEMBOURG S.A. (ci-après "la Société"), avec siège social à L-3844 Schifflange, Zone Industrielle Letzebuenger Heck (Grand-Duché de Luxembourg), R.C.S. Luxembourg section B numéro 125.769, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 29 mars 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1042 du 2 juin 2007.

La séance est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Françoise HÜBSCH, employée privée, demeurant professionnellement à Junglinster.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster.

Le bureau ainsi constitué, la Présidente expose et prie le notaire d'acter que:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Transfert du siège social de la Société de L-3844 Schifflange, Zone Industrielle Letzebuenger Heck, à L-3225 Bettembourg, Z.I. du Schéleck I.

2. Modification subséquente de l'article trois, alinéa premier, des statuts afin de refléter la décision ainsi prise.

II.- Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les associés et leurs mandataires, par les membres du bureau et le notaire, sera enregistrée avec le présent acte, ensemble avec les procurations signées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III.- Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées. Dès lors, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur l'ordre du jour précité, dont les actionnaires ont eu connaissance avant la tenue de l'assemblée.

IV.- Après délibération, l'assemblée prend les résolutions suivantes à l'unanimité:

*Première résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social statutaire de la Société de L-3844 Schifflange, Zone Industrielle Letzebuenger Heck, à L-3225 Bettembourg, Z.I. du Schéleck I.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide, suite à la résolution qui précède, de modifier le premier alinéa de l'article trois des statuts de la Société, pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 3. (alinéa premier).** Le siège social est établi à Bettembourg."

*Estimation - Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués approximativement à la somme de six cents euros.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, les membres du bureau ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: HÜBSCH; THILL;- J, SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 17 septembre 2008, Relation GRE/2008/3683. — Reçu douze euros 12 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 26 septembre 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008124169/231/50.

(080144540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2008.

**AstraZeneca Tika SNC, Société en nom collectif.**

**Capital social: SEK 120.000,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 123.398.

Il convient de noter que Astra Pharmaceuticals AB, actionnaire de la Société, a désormais pour dénomination AstraZeneca Pharmaceuticals AB.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2008.

*Pour la Société*

TMF Management Luxembourg S.A.

*Domiciliaire*

Signatures

Référence de publication: 2008125675/805/18.

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2008, réf. LSO-CU04939. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080145843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2008.

**Immobilière Générale des Pays Bas S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 70.074.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue à Luxembourg en date du jeudi 4 septembre 2008 que:

1 - L'Assemblée a pris acte de la démission de leurs fonctions d'administrateurs de Monsieur Edgar BISENIUS, Monsieur Dieter KUNDLER et Monsieur Philippe CLESSE.

2 - L'Assemblée a décidé de nommer en remplacement des administrateurs démissionnaires, aux fonctions d'administrateurs, les personnes suivantes:

- Monsieur Michel VANDENVEN, pensionné, demeurant à B-2610, ANVERS, Vijverlaan, 8,
- Monsieur Emmanuel VANDENVEN, indépendant, demeurant à B-2020, ANVERS, Grote Beerstraat, 42,
- Madame Wilfrieda AUDENAERT, sans profession, demeurant à B-2610, ANVERS, Vijverlaan, 8.

Les nouveaux administrateurs terminent les mandats de leurs prédécesseurs qui prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de l'an 2011.

3 - L'assemblée a pris acte de la démission avec effet immédiat de sa fonction d'administrateur délégué de Monsieur Edgar BISENIUS.

Luxembourg, le 5 septembre 2008.

Pour extrait conforme

Pour inscription - réquisition

Signature

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2008119047/320/28.

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2008, réf. LSO-CU04050. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080138212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2008.

**Oakham Rated S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 107.484.

In the year two thousand eight, on the eleventh of September.

Before us Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of "OAKHAM RATED S.A.", a société anonyme, having its registered office in L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle, constituted by a deed of the undersigned notary, then residing in Mersch, on April 28, 2005, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C number 874 of September 9, 2005.

The meeting was opened by Annick Braquet, with professional address in Luxembourg, being in the chair, who appointed as secretary Solange Wolter, with professional address in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Arlette Siebenaler, with professional address in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1- Amendment of the accounting year which shall begin on the 1st of October and shall terminate on the 30 of September and subsequent amendment of the articles of association;

2- Amendment of the current accounting year which began on the 11 October and shall end on the 30 September 2008.

3- Miscellaneous.

II. The shareholders present or represented, the proxy holders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxy holders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting decides to change the book year of the corporation into a book year starting October 1 and ending September 30 of the following year. Consequently, the current accounting year of the Company which has begun on October 11, 2007 shall end on September 30, 2008.

*Second resolution*

The general meeting decides to amend Article 19 of the Articles of Association of the company to be read as follows:

"The accounting year of the corporation shall begin the 1st of October and shall terminate on the 30th of September of the following year."

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mil huit, le onze septembre.

Pardevant, Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "OAKHAM RATED S.A.", avec siège social à ayant son siège social à L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle, constituée suivant acte du notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, en date du 28 avril 2005, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 874 du 9 septembre 2005.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Annick Braquet, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Solange Wolter, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Arlette Siebenaler, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ORDRE DU JOUR:

1. Modification de l'année sociale de la société débutant le 1er octobre pour se terminer le 30 septembre et modification subséquente des statuts.
2. Modification de l'exercice social actuel qui a débuté le 11 octobre 2007 et se terminera le 30 septembre 2008.
3. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de changer l'année sociale de la société pour la modifier en une année sociale débutant le 1<sup>er</sup> octobre pour se terminer le 30 septembre de l'année suivante. En conséquence, l'année sociale en cours qui a débuté le 11 octobre 2007 se terminera le 30 septembre 2008.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 19 des statuts qui sera lu comme suit :

"L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> octobre et finit le 30 septembre de l'année suivante."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE,

fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé : A. BRAQUET, S. WOLTER, A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2008, LAC/2008/37844. - Reçu 12,- euros.

*Le Receveur ff. (signé): F. Schneider.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2008.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2008124052/242/91.

(080144524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2008.

**Clovis Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.550,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 127.438.

In the year two thousand and eight, on the fifth of September.

Before US Maître Martine SCHAEFFER, notary residing at Luxembourg.

There appeared:

MCG Investments S. à r.l., a Luxembourg private limited liability company, having its registered office at 31, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 115.502 and incorporated under Luxembourg law by a deed drawn up on 24 March 2006 by the notary Maître Gérard Lecuit, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n°1200, dated 20 June 2006, page 57577 (the "Sole Shareholder"),

in its capacity as Sole Shareholder of Clovis Investments S. à r.l., a Luxembourg private limited liability company, having its registered office at 31, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 127.438 and incorporated under Luxembourg law by a deed (the "Articles") drawn up on 26 March 2007 by the notary Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster

(Grand Duchy of Luxembourg), published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n°1259, dated 25 June 2007, page 60390 (the "Company"),

hereby takes the following written resolutions in accordance with the provisions of article 14 of the Articles and of article 200-2 of Luxembourg law dated August 10th, 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the "Law").

The Sole Shareholder is represented at the meeting by Corinne Petit, private employee, with professional address at Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal.

Which proxy, initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

#### *First resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company with an amount of fifty Euros (EUR 50) in order to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) to twelve thousand five hundred and fifty Euros (EUR 12,550) by creating and issuing one (1) new share, having the same rights and obligations as the existing ones, with a nominal value of fifty Euros (EUR 50) (the "New Share"), plus a share premium of an amount of sixty-nine million one hundred twelve thousand eight hundred twenty-four Euros and twenty-six Cents (EUR 69,112,824.26) to be allocated to a special reserve account of the Company not distributable for a period of 12 months as from the date hereof (the "Share Premium").

#### *Second resolution*

The Sole Shareholder records the subscription of the New Share by himself and the full payment of the New Share, as well as the Share Premium by contribution in kind consisting in one (1) share representing 100% of the share capital of Pyrrha Neunzehnte Vermögensverwaltungs-GmbH, with registered seat in Frankfurt am Main, Germany, registered in the Commercial Register of the Local Court (Amtsgericht) of Frankfurt am Main under HRB 80600 (herein referred to as "Pyrrha 19") (the "Contributed Share").

#### *Contributor's Intervention - Subscription - Payment*

Thereupon intervenes the Sole Shareholder in its capacity as subscriber of the New Share, here represented by Corinne Petit, pre-named by virtue of a proxy being here annexed, which declared to subscribe to the one (1) New Share to be issued by the Company, having the same rights and obligations as the existing ones, with a nominal value of fifty Euros (EUR 50) each and to pay it fully up as well as the Share Premium of an amount of sixty-nine million one hundred twelve thousand eight hundred twenty-four Euros and twenty-six Cents (EUR 69,112,824.26) by contribution consisting in the Contributed Share.

#### *Description of the contribution*

The paid up share capital of Pyrrha 19 equals to twenty-five thousand Euros (EUR 25,000), with reserves for a global amount of sixty-nine million Euros (EUR 69,000,000), retained earnings brought forward of fifty thousand twenty-four Euros and fifty-six Cents (EUR 50,024.56) and current profits of thirty-seven thousand eight hundred forty-nine Euros and seventy Cents (EUR 37,849.70).

Therefore, the Contributed Share is valued at sixty-nine million one hundred twelve thousand eight hundred seventy-four Euros and twenty-six Cents (EUR 69,112,874.26) and MCG Investments S.à r.l. in its capacity as subscriber considers it prudent to continue such value to the Company.

#### *Documents evidencing the valuation of the contribution in kind*

The value of the Contributed Share has been calculated and evaluated as the date of 5 September 2008 at an amount of sixty-nine million one hundred twelve thousand eight hundred twenty-four Euros and seventy-six Cents (EUR 69,112,874.26) corresponding to the value of the Contributed Share, evaluated, among others, on the basis of the following documents, which will remain here annexed:

- an application form of the authorised representatives of the Sole Shareholder in its capacity as subscriber of the New Share dated 5 September 2008 confirming the subscription of the New Share and certifying the valuation and the ownership of the Contributed Share;
- a valuation report of the management of the Company dated 5 September 2008 certifying the valuation of the Contributed Share;
- a copy of the shareholders' register of Pyrrha 19; and
- a copy of the balance sheet of Pyrrha 19 dated 4 September 2008 at midnight.

#### *Effective implementation of the contribution*

The Sole Shareholder, contributor prenamed, here represented as stated here above, declares that:

- it has the power to transfer the Contributed Share to the Company;
- there exist no other pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that the Contributed Share to the Company be transferred to it/him;
- the transfer of the Contributed Share will be effective from the date hereof; and

- all further formalities shall be carried out in Germany and in the Grand Duchy of Luxembourg in order to duly formalise the transfer of the Contributed Share to the Company and to render it effective anywhere and towards any third party.

*Prorata contribution tax payment exemption request*

Considering that the above contribution in kind consists in the increase of the share capital of the Company by way of contribution of 100% of the shares of a joint stock company (société de capitaux) having its registered office in an European Union member State (Germany), the Company expressly requests the pro rata tax payment exemption on basis of Article 4.2 of the Luxembourg law of December 29, 1971, as modified by the law of December 3, 1986, which provides for a fixed rate registration tax perception in such a case.

*Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to allocate the Share Premium to a special reserve not freely distributable during one year from the date hereof.

*Fourth resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend the first paragraph of article 6 of the Articles regarding the corporate capital of the Company so as to reflect the taken decisions, which shall read now as follows:

" **Art. 6. first paragraph.** The corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred fifty Euros (EUR 12,550) represented by two hundred fifty-one (251) sharequotas of fifty Euros (EUR 50) each."

*Costs*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately six thousand euro (EUR 6,000).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing person, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said proxy holder signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française:**

L'an deux mille huit, le cinq septembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire, résidant à Luxembourg.

A comparu:

MCG Investments S. à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 31, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 115.502 et constituée en vertu d'un acte reçu le 24 mars 2006 par le notaire Gérard Lecuit, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n°1200, en date du 20 juin 2006, page 57577 (l'"Associé Unique"),

en qualité d'Associé Unique de Clovis Investments S. à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 31, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 127.438 et constituée en vertu d'un acte (les "Statuts") reçu le 26 mars 2007 par le notaire Maître Jean Seckler, notaire résidant à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1259 en date du 25 juin 2007, page 60390 (la "Société").

Adopte les résolutions écrites suivantes conformément aux dispositions de l'article 14 des Statuts et de l'article 200-2 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi").

L'Associé Unique est représenté à la présente assemblée par Corinne Petit, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration, paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

*Première résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cinquante Euros (EUR 50) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500) à un montant de douze mille cinq cent cinquante Euros (EUR 12.550) par la création et l'émission d'une (1) nouvelle part sociale ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, d'une valeur nominale de cinquante Euros (EUR 50) (la "Nouvelle Part Sociale"), plus une prime d'émission d'un montant de soixante-neuf millions cent douze mille huit cent vingt-quatre Euros

et vingt-six Cents (EUR 69.112.824,26) qui sera allouée à un compte spécial de réserve de la Société non distribuable pour une période de 12 mois à compter de la date du présent acte (la "Prime d'Emission").

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique constate la souscription de la Nouvelle Part Sociale par lui-même et la libération intégrale de la Nouvelle Part Sociale, ainsi que de la Prime d'Emission par un apport en nature consistant en une (1) part sociale représentant 100% du capital social de Pyrrha Neunzehnte Vermögensverwaltungs-GmbH, une société constituée en vertu du droit allemand, dont le siège social est à Frankfurt am Main, Allemagne, immatriculée au Registre de Commerce de la Cour Locale (Amtsgericht) de Frankfurt am Main sous le numéro HRB 80600 ("Pyrrha 19") (la "Part Apportée").

#### *Intervention de l'apporteur - Souscription - Libération*

Intervient ensuite aux présentes l'Associé Unique en qualité de souscripteur de la Nouvelle Part Sociale, ici représenté par Corinne Petit, précitée, en vertu d'une procuration étant ci-annexée, lequel a déclaré souscrire la (1) Nouvelle Part Sociale à émettre par la Société, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, d'une valeur nominale de cinquante Euros (EUR 50), et de la libérer intégralement ainsi que la Prime d'Emission d'un montant de soixante-neuf millions cent douze mille huit cent vingt-quatre Euros et vingt-six Cents (EUR 69.112.824,26) par apport consistant en la Part Apportée.

#### *Description de l'apport:*

Le capital social souscrit et libéré de Pyrrha 19 s'élève à vingt-cinq mille Euros (EUR 25.000), avec des réserves d'un montant total de soixante-neuf millions d'Euros (EUR 69.000.000), des résultats reportés de cinquante mille vingt-quatre Euros et cinquante-six Cents (EUR 50.024,56) et un bénéfice en cours de trente-sept mille huit cent quarante-neuf Euros et soixante-dix Cents (EUR 37.849,70).

En conséquence, la Part Apportée est évaluée à soixante-neuf millions cent douze mille huit cent soixante-quatorze Euros et vingt-six Cents (EUR 69.112.874,26) et l'Associé Unique en sa qualité de souscripteur considère comme prudent de reprendre cette valeur à l'égard de la Société.

#### *Documents établissant la valeur de l'apport en nature*

La valeur de la Part Apportée a été calculée et évaluée à la date du 5 septembre 2008 à un montant de soixante-neuf millions cent douze mille huit cent soixante-quatorze Euros et vingt-six Cents (EUR 69.112.874,26), correspondant à la valeur de la Part Apportée, estimée, notamment, sur base des documents suivants qui resteront ci-annexés:

- une procuration émanant des représentants autorisés de l'Associé Unique en sa qualité de souscripteur de la Nouvelle Part Sociale en date du 5 septembre 2008 confirmant la souscription de la Nouvelle Part Sociale et certifiant la valeur et la propriété de la Part Apportée;
- un rapport d'évaluation de la gérance de la Société en date du 5 septembre 2008, certifiant l'évaluation de la Part Apportée;
- une copie du registre des associés de Pyrrha 19; et
- une copie du bilan de Pyrrha 19 en date du 4 septembre 2008 à minuit.

#### *Réalisation effective de l'apport*

L'Associé Unique, apporteur prédésigné, ici représenté comme dit ci-avant, déclare que:

- il dispose du pouvoir de transférer la Part Apportée à la Société;
- il n'existe aucun droit de préemption ou aucun autre droit en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit de demander que la Part Apportée à la Société ne lui soit transférée;
- le transfert de la Part Apportée sera effectivement réalisé à partir de la date du présent acte; et
- toutes autres formalités seront réalisées au Grand-Duché de Luxembourg et en Allemagne aux fins d'effectuer le transfert de la Part Apportée à la Société et de le rendre effectif partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

#### *Requête en exonération du paiement des droits proportionnels d'apport*

Considérant que l'apport en nature mentionné ci-dessus consiste en une augmentation du capital de la Société par apport de 100% des parts sociales émises par une société de capitaux ayant son siège social dans un Etat membre de l'Union Européenne (Allemagne), la Société requiert expressément l'exonération du paiement du droit proportionnel d'apport sur base de l'article 4.2 de la loi du 29 décembre 1971 telle que modifiée par la loi du 3 décembre 1986, qui prévoit en pareil cas le paiement du droit fixe d'enregistrement.

#### *Troisième résolution*

L'Associé Unique décide d'affecter la Prime d'Emission à un compte spécial de réserve non distribuable durant un an à compter de la date du présent acte.

#### *Quatrième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des Statuts relatif au capital social de la Société afin de refléter les décisions prises, lequel sera dorénavant libellé comme suit:

" **Art. 6. premier paragraphe.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cent cinquante Euros (EUR 12.550), représenté par deux cent cinquante et une (251) parts sociales de cinquante Euros (50 EUR) chacune."

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte, est évalué à environ six mille euros (EUR 6.000).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant la parole, la séance est clôturée.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la requête du comparant, le présent acte est établi en langue anglaise suivi d'une version française, à la requête du même comparant, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, à la date mentionnée en tête des présentes à Luxembourg.

Le document a été lu au mandataire du comparant, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, lequel mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg AC, le 11 septembre 2008, LAC/2008/36914 - Reçu douze euros (EUR 12.-).

*Le Receveur* (signé): Francis SANDT

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2008.

Martine Schaeffer.

Référence de publication: 2008124061/5770/202.

(080144477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2008.

**European Structured Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 47.600.

In the year two thousand eight, on the eleventh of September.

Before us Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of "EUROPEAN STRUCTURED INVESTMENTS S.A.", a société anonyme, having its registered office in L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle, constituted by a deed of Maître Alex Weber, notary residing in Bascharage, on April 22, 1994, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C number 347 of September 20, 1994. The articles of incorporation have been modified by a deed of the undersigned notary, then residing in Mersch, on November 3, 2004, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C number 292 of April 1, 2005.

The meeting was opened by Annick Braquet, with professional address in Luxembourg, being in the chair, who appointed as secretary Solange Wolter, with professional address in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Arlette Siebenaler, with professional address in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1- Amendment of the accounting year which shall begin on the 1st of October and shall terminate on the 30 of September and subsequent amendment of the articles of association;

2- Amendment of the current accounting year which began on the 11 October and shall end on the 30 September 2008.

3- Miscellaneous.

II. The shareholders present or represented, the proxy holders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxy holders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting decides to change the book year of the corporation into a book year starting October 1 and ending September 30 of the following year. Consequently, the current accounting year of the Company which has begun on October 11, 2007 shall end on September 30, 2008.

120751

*Second resolution*

The general meeting decides to amend Article 14 of the Articles of Association of the company to be read as follows:  
"The accounting year of the corporation shall begin the 1st of October and shall terminate on the 30th of September of the following year."

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le onze septembre.

Par-devant, Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "EUROPEAN STRUCTURED INVESTMENTS S.A.", avec siège social à ayant son siège social à L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle, constituée suivant acte de Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage, en date du 22 avril 1994, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 347 du 20 septembre 1994, dont les statuts ont été modifiés par acte du notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, en date du 3 novembre 2004, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 292 du 1<sup>er</sup> avril 2005.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Annick Braquet, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Solange Wolter, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Arlette Siebenaler, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1. Modification de l'année sociale de la société débutant le 1<sup>er</sup> octobre pour se terminer le 30 septembre et modification subséquente des statuts.

2. Modification de l'exercice social actuel qui a débuté le 11 octobre 2007 et se terminera le 30 septembre 2008.

3. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de changer l'année sociale de la société pour la modifier en une année sociale débutant le 1<sup>er</sup> octobre pour se terminer le 30 septembre de l'année suivante. En conséquence, l'année sociale en cours qui a débuté le 11 octobre 2007 se terminera le 30 septembre 2008.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 14 des statuts qui sera lu comme suit:

«L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> octobre et finit le 30 septembre de l'année suivante.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. BRAQUET, S. WOLTER, A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 septembre 2008. Relation: LAC/2008/37841. Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Releveur ff. (signé): F. SCHNEIDER.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2008.

Henri Hellinckx.

Référence de publication: 2008124054/242/95.

(080144566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2008.

**The 7th Arch S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1249 Luxembourg, 3-11, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 131.060.

L'an deux mille huit, le dix-sept septembre.

Par-devant, Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «THE 7TH ARCH S.A.», avec siège social à L-1330 Luxembourg, 26, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, constituée par acte notarié du 31 juillet 2007, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2208 du 5 octobre 2007.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Benoit TASSIGNY, juriste, demeurant à B-Nothomb, qui désigne comme secrétaire Monsieur Guy DECKER, employé privé, demeurant à Gosseldange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Frédéric DEFLORENNE, expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

**ORDRE DU JOUR:**

1) Modification de l'objet social de la Société de la manière suivante:

«L'objet de la société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations.

La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature.

La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés du groupe.

La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.»

2) Modification de l'article 3 des statuts;

3) Transfert du siège social de la société à L-1249 Luxembourg, 3-11, rue du Fort Bourbon.

4) Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau

et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 3.** L'objet de la société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations.

La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature.

La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés du groupe.

La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.»

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de L-1330 Luxembourg, 26, boulevard Grande-Duchesse Charlotte vers L-1249 Luxembourg, 3-11, rue du Fort Bourbon.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison de la présente est évalué à environ MILLE EUROS (1.000. - EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. TASSIGNY, G. DECKER, F. DEFLORENNE, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 septembre 2008, LAC/ 2008/ 38155 - Reçu douze euros (EUR 12,-).

Le Receveur ff. (signé): F. SCHNEIDER.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2008.

Gérard Lecuit.

Référence de publication: 2008125777/220/98.

(080146962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2008.

**AEID II (Lux) Finance Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 141.935.

—  
STATUTES

In the year two thousand eight, on the twenty-third of September.

Before Us, Maître Jean Seckler, notary public residing at Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

AEID II Development Company II Limited, with registered office at The Offices of Paget-Brown Trust Company Ltd., Boundary Hall, Cricket Square, P.O. Box 1111, Grand Cayman, KY1-1102 Cayman Islands, British West Indies, registered with the Trade and Companies Register of Cayman Islands under number PB-203358,

duly represented by Mr. Alain Thill, private employee, professionally residing at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The beforesaid proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

**I. Name - registered office - object - duration**

**Art. 1. Name.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name AEID II (Lux) Finance Company S.à r.l. (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

**Art. 2. Registered office.**

2.1. The registered office of the Company is established in the municipality of Schuttrange (Grand Duchy of Luxembourg). It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

**Art. 3. Object.**

3.1 The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

**Art. 4. Duration.**

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

**II. Capital - shares****Art. 5. Capital.**

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) represented by five hundred (500) shares in registered form with a par value of twenty-five euros (EUR 25) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

**Art. 6. Shares.**

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

If the Company has more than one shareholder, the transfer of shares to non- shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

**III. Management - representation****Art. 7. Board of managers.**

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2. The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason).

**Art. 8. Powers of the board of managers.**

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the manager, or if there are more than one manager, by the board of managers of the Company.

**Art. 9. Procedure.**

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. In cases of urgency, circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

**Art. 10. Representation.** The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of one A Manager and one B Manager or, as the case may be, by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

**Art. 11. Liability of the managers.** The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

#### IV. General meetings of shareholders

##### Art. 12. Powers and voting rights.

12.1. The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2. Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

##### Art. 13. Form - Quorum - Majority.

13.1. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile. '

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

#### V. Annual accounts - allocation of profits

##### Art. 14. Accounting Year.

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first December.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the single manager or, as the case may be, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

##### Art. 15. Allocation of Profits.

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

#### VI. Dissolution - liquidation

##### Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1. In the event of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder (s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

## VI. General provision

17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

### *Transitory provision*

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2008.

### *Subscription - payment*

Thereupon, AEID II Development Company II Limited, prenamed and represented as stated above declares to subscribe to five hundred (500) shares in registered form, with a par value of twenty five euros (EUR 25) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500).

The amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred euros.

### *Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

#### *A Manager:*

- Mr Olivier Dorier, Company Director, born in Saint-Remy (France) on 25 September 1968, with professional address at L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall.

#### *B Managers:*

- Mr Henry A. Thompson, lawyer, born in Egypt on 16 November 1951, with professional address in 15, Sloane Square, 2nd Floor, London SW1W 8ER, United Kingdom;

- Mr Mohammed Chowdhury, banker, born in Sylhet (Bangladesh) on 8 December 1967, residing in Villa 15, Gate 30, Avenue 35, Janabiyah 561, Bahrain;

- Mr David Swan, banker, born in Radlett (United Kingdom) on 29 March 1969, with professional address at 15, Sloane Square, 2nd Floor, London SW1W 8ER, United Kingdom.

2. The registered office of the Company is set at L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall.

### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le vingt-trois septembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

#### **A COMPARU:**

AEID II Development Company II Limited, ayant son siège social à The Offices of Paget-Brown Trust Company Ltd., Boundary Hall, Cricket Square, P.O. Box 1111, Grand Cayman, KY1-1102 Cayman Islands, British West Indies, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés des Iles Cayman sous le numéro PB-203358,

valablement représentée par Mr. Alain Thill, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, paraphée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

### **I. Dénomination - siège social - objet social - durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination AEID II (Lux) Finance Company S.à r.l. (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).

**Art. 2. Siège social.**

2.1. Le siège social est établi dans la commune de Schuttrange (Grand-Duché de Luxembourg). Il peut être transféré dans les limites de la commune par décision du gérant unique, ou, le cas échéant, par le conseil de gérance de la Société. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

**Art. 3. Objet social.**

3.1 La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces sociétés ou entreprises ou participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. La Société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever, ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur toutes ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.3 La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles, ainsi que toutes transactions se rapportant à la propriété immobilière ou mobilière, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à la réalisation de son objet social.

**Art. 4. Durée.**

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

**II. Capital - parts sociales****Art. 5. Capital.**

5.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt cinq euros (EUR 25) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

**Art. 6. Parts sociales.**

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

6.5. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

### III. Gestion - représentation

#### Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, lequel/laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas nécessairement associé(s).

7.2 Les gérants sont révocables n'importe quand ad nutum.

#### Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, si la Société est gérée par plus de un gérant, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant, ou s'il y a plus de un gérant, par le conseil de gérance de la Société.

#### Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. En cas d'urgence, les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

**Art. 10. Représentation.** La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'un gérant A et d'un gérant B, ou, le cas échéant, par les signatures individuelle ou conjointe ou unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

**Art. 11. Responsabilités des gérants.** Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

### IV. Assemblée générale des associés

#### Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

#### Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures

des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

## V. Comptes annuels - affectation des bénéfices

### Art. 14. Exercice social.

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance, doit préparer le bilan et les comptes de profits et pertes de la Société, ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, commissaire(s) aux comptes (si tel est le cas), et associés envers la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

### Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

## VI. Dissolution - liquidation

### Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

## VI. Disposition générale

17. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

### *Disposition transitoire*

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2008.

### *Souscription - libération*

Ces faits exposés, AEID II Development Company II Limited, prénommé et représenté comme dit ci-dessus, déclare souscrire cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt cinq euros (EUR 25) chacune et les libérer entièrement par versement en espèces de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500).

La somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

### *Frais*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille cinq cents euros.

### *Décisions de l'associé unique*

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:

#### *Gérant A:*

- M. Olivier Dorier, directeur de sociétés, né à Saint-Remy (France) le 25 septembre 1968, demeurant professionnellement au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach.

#### *Gérants B:*

- M. Henry A. Thompson, avocat, né en Egypte le 16 novembre 1951, demeurant professionnellement à 15, Sloane Square, 2nd Floor, Londres SW1W 8ER, Royaume-Uni;

- M. Mohammed Chowdhury, banquier, né à Sylhet (Bangladesh) le 8 décembre 1967, demeurant à Villa 15, Gate 30, Avenue 35, Janabiyah 561, Bahrain;

- M. David Swan, banquier, né à Radlett (Royaume-Uni) le 29 mars 1969, demeurant professionnellement à 15, Sloane Square, 2nd Floor, London SW1W 8ER, Angleterre.

2. Le siège social de la Société est établi au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach.

#### Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: THILL - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 26 septembre 2008. Relation GRE/2008/3844. — Reçu soixante deux euros et cinquante cents 0,50%= 62.50 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 3 octobre 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008126725/231/402.

(080147287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2008.

#### **NetMed S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6633 Wasserbillig, Esplanade de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 141.928.

#### STATUTEN

Im Jahre zwei tausend und acht, den zwölften September

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, Grossherzogtum Luxemburg.

SIND ERSCHIENEN:

1.- Herr Wolfgang FÜRWENTSCHE, Kaufmann, geboren in Bad Godesberg (Deutschland), am 28. März 1944, wohnhaft in D-50968 Köln, Leyboldstrasse 58 (Deutschland);

2.- Herr Ingo TOLJAN, Kaufmann, geboren in Konjic (Kroatien), am 5. März 1961, wohnhaft in D-79104 Freiburg im Breisgau, Rötebückweg 11 (Deutschland);

3.- Herr Michael HEINE, Kaufmann, geboren in Dresden (Deutschland), am 28. Januar 1977, wohnhaft in L-6680 Mertert, 34a, rue Haute.

Welche Kompargenten den amtierenden Notar ersuchten, die Satzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung, welche sie hiermit gründen, zu beurkunden wie folgt:

**Art. 1.** Es wird zwischen den Kompargenten und allen, welche spätere Inhaber von Anteilen der Gesellschaft werden, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung unter der Bezeichnung NetMed S.à r.l. gegründet.

**Art. 2.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Wasserbillig.

Er kann durch einfache Entscheidung der Gesellschafter in irgendeine Ortschaft des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

**Art. 3.** Zweck der Gesellschaft ist der E-Commerce mit Dienstleistungen für Unternehmen und Institutionen in den Bereichen der medizinischen Versorgung.

Die Gesellschaft kann Darlehen aufnehmen, mit oder ohne Garantie, und für andere Personen oder Gesellschaften Bürgschaften leisten.

Die Gesellschaft kann ausserdem alle anderen Operationen finanzieller, industrieller, mobiliarer und immobilärer Art, welche sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern, ausführen.

**Art. 4.** Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

**Art. 5.** Das Gesellschaftskapital beträgt zwölf tausend fünf hundert Euro (12.500,- EUR) aufgeteilt in fünf hundert (500) Anteile von jeweils fünfundzwanzig Euro (25,- EUR).

**Art. 6.** Die Abtretung von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden oder beim Tode eines Gesellschafters an Nichtgesellschaftler kann zu Marktpreisen erfolgen unter Vorbehalt der Beachtung etwaiger Sondervereinbarungen unter den

Gesellschaftern. Die übrigen Gesellschafter besitzen in diesem Falle ein Vorkaufsrecht, welches binnen 30 Tagen vom Datum des Angebotes eines Gesellschafter oder von dessen Tode an, durch Einschreibebrief an den Verkäufer oder an die Erben und Rechtsnachfolger des verstorbenen Gesellschafter, ausgeübt werden kann.

**Art. 7.** Die Gesellschaft wird bei der täglichen Geschäftsführung vertreten durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Gesellschafter sein müssen, und jeder Zeit durch die Generalversammlung der Gesellschafter, welche sie ernennt, abberufen werden können.

**Art. 8.** Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

**Art. 9.** Ein Teil des frei verfügbaren jährlichen Gewinns kann durch Gesellschafterbeschluss an den oder die Geschäftsführer als Prämie ausgezahlt werden.

**Art. 10.** Der Tod eines Gesellschafter beendet nicht die Gesellschaft, welche unter den restlichen Gesellschaftern weiterbesteht. Diese haben das Recht von dem in Artikel 6.- vorgesehenen Vorkaufsrecht Gebrauch zu machen, oder mit Einverständnis aller Anteilhaber, mit den Erben die Gesellschaft weiterzuführen.

Gläubiger, Berechtigte oder Erben können in keinem Fall Antrag auf Siegelanlegung am Gesellschaftseigentum oder an den Gesellschaftsunterlagen stellen.

**Art. 11.** Im Falle, wo die Gesellschaft nur aus einem Gesellschafter besteht, übt dieser alle Befugnisse aus, welche durch das Gesetz oder die Satzung der Generalversammlung vorbehalten sind.

Entscheidungen welche auf Grund dieser Befugnisse durch den alleinigen Gesellschafter gefasst werden, müssen in ein Protokoll verzeichnet werden oder schriftlich festgehalten werden.

Desgleichen müssen Verträge zwischen dem alleinigen Gesellschafter und der Gesellschaft durch Letzteren vertreten in ein Protokoll eingetragen werden oder in Schriftform verfasst werden.

Diese Bestimmung ist nicht anwendbar für laufende Operationen, welche zu normalen Bedingungen abgeschlossen worden sind.

**Art. 12.** Für alle in diesen Statuten nicht vorgesehenen Punkten, berufen und beziehen sich die Komparenten, handelnd wie erwähnt, auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915, und dessen Abänderungen, betreffend die Handelsgesellschaften.

#### *Übergangsbestimmung*

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2008.

#### *Gründungskosten*

Der Betrag der Kosten, Ausgaben, Entgelte oder Belastungen jeder Art, die der Gesellschaft zufallen werden, beläuft sich auf ungefähr acht hundert fünfzig Euro.

#### *Zeichnung und Einzahlung der Anteile*

Nach erfolgter Festlegung der Satzung erklären die Komparenten, dass die Anteile wie folgt gezeichnet wurden:

	Anteile
1.- Herr Wolfgang FÜRWENTSCHEs, vorgeannt, zwei hundert fünfzig Anteile; . . . . .	250
2.- Herr Ingo TOLJAN, vorgeannt, ein hundert fünf und zwanzig Anteile; . . . . .	125
3.- Herr Michael HEINE, vorgeannt, ein hundert fünf und zwanzig Anteile; . . . . .	125
Total: fünf hundert Anteile; . . . . .	500

Alle vorgeannten Anteile wurden voll und ganz eingezahlt, so dass ab sofort der Gesellschaft ein Kapital von zwölf tausend fünf hundert Euro (12.500,- EUR) zur Verfügung steht, was dem amtierenden Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

#### *Ausserordentliche Generalversammlung*

Anschließend haben sich die Komparenten zu einer außerordentlichen Generalversammlung eingefunden, zu der sie sich als ordentlich einberufen erklären, und folgende Beschlüsse gefaßt:

- 1.- Der Gesellschaftssitz befindet sich in L-6633 Wasserbillig, 59, Esplanade de la Moselle (Gebäude Gibraltar).
- 2.- Zum Geschäftsführer wird ernannt:

Herr Michael HEINE, Kaufmann, geboren in Dresden (Deutschland), am 28. Januar 1977, wohnhaft in L-6680 Mertert, 34a, rue Haute.

3.- Der Geschäftsführer hat die weitestgehenden Befugnisse, um die Gesellschaft durch seine alleinige Unterschrift zu verpflichten.

4.- Herr Michael HEINE erhält die Option bis Ende des Jahres 2015 von den Mitgesellschaftern Herrn Wolfgang FÜRWENTSCHEs und Herrn Ingo TOLJAN jeweils bis zu fünf und zwanzig Prozent-Punkte (25%) ihrer Beteiligung zu übernehmen. Die Konditionen hierzu werden in einem Anhang zu diesem Vertrag festgelegt.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: TOLJAN - HEINE - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 24 septembre 2008, Relation GRE/2008/3788. — Reçu Soixante-deux euros et cinquante cents

0,50%: 62,50 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 1<sup>er</sup> octobre 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008126740/231/98.

(080147233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2008.

### **Méd'Af/lux, Médecin d'Afrique/Luxembourg, Association sans but lucratif.**

Siège social: L-7350 Lorentzweiler, 18, rue de Belle-vue.

R.C.S. Luxembourg F 7.730.

#### — STATUTS

Entre les soussignés:

1. Dia Modou. 18, rue Louis 14, L-1948, Luxemburg, de nationalité française et sénégalaise.
2. Diallo Thierno. 32, rue d'Iztzig, L-5852 Hesperange, de nationalité mauritanienne.
3. Diop Blondin Ibrahim. 18, rue de Belle-vue, L-7350 Lorentzweiler, de nationalité luxembourgeoise.
4. Foka David. 44, boulevard de la Fraternité, L-1541 Luxembourg, de nationalité allemande.
5. Razzak Youssef. 33, rue an de Strachen, L-5243, Sandweiler, de nationalité luxembourgeoise.

Et tous ceux qui deviendront membres par la suite, est constitués une Association: Médecins d'Afrique/Luxembourg, en abréviation Méd'Af/Lux, sans but lucratif régie par la loi du 21 avril 1928, telle qu'elle a été modifiée, et par les présents statuts.

### **I. Dénomination, Objet, Siège, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** L'Association porte la dénomination de Médecin D'Afrique /Luxembourg, en abréviation Méd' Af/lux, sans but lucratif.

**Art. 2.** L'Association a pour objet:

- Réunir toutes les ressources et compétences (professionnels de la santé, membres d'ONG travaillant sur le terrain, chercheurs et scientifiques, techniciens, sociologues...) pour mener une réflexion approfondie sur les problèmes de santé en Afrique, recueillir des données épidémiologiques fiables, et contribuer à leurs solutions en tirant parti de l'expérience.
- Assurer l'intervention d'équipes médicales, avec les moyens requis, dans tous les pays africains où cela sera nécessaire, en accord avec les autorités compétentes et en collaboration avec d'autres associations humanitaires. Particulièrement dans les situations d'épidémie, de famine, de guerre ou de catastrophe naturelle.
- Collaborer étroitement avec les associations de tous les pays poursuivant des objectifs similaires, en vue de mener des actions coordonnées, d'échanger informations et expériences, et appuyer toute initiative allant dans le sens de l'amélioration de la situation médicale et sanitaire en Afrique.
- Collecter médicaments, équipements et matériels pour les redistribuer dans les pays africains, en s'assurant qu'ils serviront effectivement à ceux qui en ont le plus besoin.
- Favoriser l'intégration des africains au Grand-Duché de Luxembourg.

**Art. 3.** L'association a son siège social, temporaire à Lorentzweiler, 18, rue Belle-vue, L-7350. Le siège social peut être transféré à n'importe quel endroit au Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision du conseil d'administration.

**Art. 4.** La durée de l'association est indéterminée.

### **II. Exercice social**

**Art. 5.** L'exercice social coïncide avec l'année civile.

### **III. Membres**

**Art. 6.** Peut devenir membre effectif de l'association toute personne morale ou physique sur condition de présenter une demande d'adhésion écrite au conseil d'administration, qui procède à l'examen de la demande et s'entoure de tous les éléments d'appréciation nécessaires pour prendre sa décision. Le conseil d'administration décide souverainement et n'est pas obligé de faire connaître les motifs pour lesquels l'adhésion aura, le cas échéant, été refusée.

**Art. 7.** Le nombre minimum des membres associés est de trois.

**Art. 8.** Tout membre peut quitter l'association en adressant par lettre recommandée sa démission au conseil d'administration.

Est réputé démissionnaire tout associé qui, après mise en demeure lui envoyée par lettre recommandée, ne s'est pas acquitté de la cotisation dans le délai de trois mois à partir de l'envoi de la mise en demeure.

**Art. 9.** Tout associé peut être exclu par le conseil d'administration:

En cas d'infraction grave aux présents statuts.

En cas de manquement important à ses obligations envers l'Association, constatés par le conseil d'administration. Un recours dûment motivé devant l'assemblée générale est possible. L'assemblée générale décide souverainement en dernière instance, à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés.

#### **IV. Assemblée générale**

**Art. 10.** L'assemblée générale a tous les pouvoirs que la loi ou les présents statuts n'ont pas attribués à un autre organe de l'association.

L'assemblée générale se réunit au moins une fois par année civile, sur convocation du président du conseil d'administration, adressée un mois à l'avance par lettre circulaire à tous les membres de l'Association, ensemble avec l'ordre du jour.

L'assemblée générale se réunit pareillement sur demande d'un cinquième des membres de l'association.

Pour les votes, il sera loisible aux membres de se faire représenter par un autre membre à l'aide d'une procuration écrite. Les résolutions de l'assemblée générale seront portées à la connaissance des membres et des tiers par lettre circulaire ou par tout autre moyen approprié.

**Art. 11.** Les résolutions pourront être prises en dehors de l'ordre du jour, à condition toutefois que l'assemblée générale y consente à la majorité de deux tiers des membres présents ou représentés.

#### **V. Administration**

**Art. 12.** L'Association est gérée par un conseil d'administration composé de sept membres au moins, élus par l'assemblée générale à la majorité simple des votes valablement émis.

La durée de leur mandat est de 2 ans. Les administrateurs désignent entre eux, à la simple majorité, ceux qui exerceront les fonctions de président, vice-président, secrétaire et trésorier.

Les pouvoirs des administrateurs sont ceux résultant de la loi et des présents statuts. Les membres du conseil d'administration sont rééligibles.

**Art. 13.** Le conseil d'administration se réunit chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent. De même, le conseil d'administration doit se réunir à la demande de deux tiers de ses membres ou à la demande de son président.

Les membres du conseil d'administration sont convoqués par simple lettre ou par tout autre moyen approprié.

**Art. 14.** La signature conjointe de deux membres du conseil d'administration engage l'association.

**Art. 15.** Le conseil d'administration peut, sous sa responsabilité, déléguer pour des affaires particulières ses pouvoirs à un de ses membres ou à un tiers.

#### **VI. Contributions et Cotisations**

**Art. 16.** Les membres fondateurs, de même que tout nouveau membre de l'Association, seront tenus de payer une contribution dont le montant est fixé par l'assemblée générale. Cette contribution ne sera pas restituée en cas de désistement d'un membre.

**Art. 17.** La cotisation annuelle maxima pouvant être exigée des membres est fixée périodiquement par l'assemblée générale.

#### **VII. Mode d'établissement des comptes**

**Art. 18.** Le conseil d'administration établit le compte des recettes et des dépenses de l'exercice social et le soumet pour approbation à l'assemblée générale annuelle ensemble avec un projet de budget pour l'exercice suivant.

#### **VIII. Modification des statuts**

**Art. 19.** L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications à apporter aux statuts que si celles-ci sont expressément indiquées dans l'avis de convocation et si l'assemblée générale réunit au moins deux tiers des membres.

**Art. 20.** Les modifications des statuts ainsi que leur publication s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

#### **IX. Dissolution et liquidation**

**Art. 21.** La dissolution et la liquidation de l'association s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

**Art. 22.** En cas de dissolution de l'association, son patrimoine sera affecté à une association à désigner par l'assemblée générale.

### X. Dispositions finales

**Art. 23.** Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les comparants déclarent expressément se soumettre aux dispositions de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

Luxembourg le 03/09/2008.

Référence de publication: 2008126742/9409/104.

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2008, réf. LSO-CU07902. - Reçu 166,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080147841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2008.

#### **Félix WAGNER S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8054 Bertrange, 3, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 56.574.

L'an deux mille huit, le dix-neuf septembre.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. Monsieur Félix Wagner, commerçant, né à Luxembourg le 7 avril 1950, demeurant à L-8054 Bertrange, 3, rue des Dahlias,

propriétaire de 80 parts sociales

agissant tant en son nom personnel qu'en sa qualité de mandataire pour son épouse

2. Madame Catherine Oberlinkels, indépendante, née à Ettelbruck, le 3 février 1947, demeurant avec lui à la même adresse,

propriétaire de 20 parts sociales

ici représentée en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 19 septembre 2008,

laquelle procuration après avoir été paraphée « ne varietur » par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.

Lesquels associés, agissant comme ci-avant, représentant l'intégralité du capital social de la société à responsabilité limitée familiale "FELIX WAGNER S.à r.l." avec siège social à L-8054 Bertrange, 3, rue des Dahlias

constituée suivant acte reçu par Maître Paul DECKER, alors notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 11 octobre 1996, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 658 du 18 décembre 1996

inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg section B, sous le numéro 56.574

Les Associés ont requis le notaire d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Elargissement de l'objet social de la société et en conséquence modification de l'article 3 des statuts qui aura la teneur suivante:

**Art. 3.** La société a pour objet:

- l'achat, la vente, l'échange, la location et l'administration de propriétés immobilières bâties ou non bâties de même que l'entremise pour compte de tiers dans toutes opérations sur le marché immobilier;

- la gestion d'un syndic de copropriété

- la mise en valeur et la revente de propriétés immobilières bâties et non bâties, notamment en les lotissant, en les urbanisant et en promouvant l'érection de constructions immobilières isolées ou d'ensembles de constructions immobilières avec toutes infrastructures utiles ou nécessaires;

- toutes opérations d'achat, de vente ou d'entremise en matière de fonds de commerce ainsi que les opérations de crédit hypothécaire;

- les opérations d'agence et de conseil en assurances. Elle peut effectuer toutes opérations d'assurances par l'intermédiaire de personnes physiques dûment agréées.

- tous les travaux et toutes opérations commerciales, industrielles et financières dans le sens le plus large, susceptibles de favoriser le développement de la société.

La société peut accomplir tout acte qui rentre directement ou indirectement dans son objet social et notamment acquérir, aliéner, hypothéquer, donner à bail, mettre en gage tous biens qu'elle possède et contracter tous emprunts.

120766

*Deuxième résolution*

L'associée unique constate la conversion du capital de 500.000,- LUF en 12.394,68 EUR (cours de conversion officiel) et d'augmenter le capital social à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), moyennant versement en espèces d'un montant total de cent cinq virgule trente-deux euros (105,32 EUR), avec fixation de la valeur nominale des parts sociales à cent vingt-cinq euros (125,- EUR).

*Libération*

La libération a eu lieu immédiatement moyennant versement en espèces par l'associé unique de sorte que la somme de cent cinq virgule trente-deux euros (105,32 EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

En conséquence de ce qui précède l'article 5, des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

" **Art. 5** . Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune."

*Frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève à approximativement 900,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: F. WAGNER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., 23 septembre 2008. Relation: LAC/2008/38520. — Reçu € 12,- (douze Euros).

*Le Receveur ff.* (signé): Frank SCHNEIDER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2008.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2008126673/206/68.

(080147253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2008.

---

**Bergam S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 40.952.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2008.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307, L-1013 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008126649/3560/16.

Enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2008, réf. LSO-CU08796. - Reçu 20,0 euros.

*Le Receveur* (signé): G. Reuland.

(080147624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2008.

---

**M.P.M. International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6916 Roodt-sur-Syre, 30, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 69.702.

L'an deux mille huit, le cinq septembre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "M.P.M. INTERNATIONAL S.A.", ayant son siège social à L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre, R.C.S. Luxembourg section B numéro 69.702, constituée suivant acte reçu le 11 mai 1999, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations de 1999, page 25.943.

L'assemblée est présidée par Flora Gibert, juriste, demeurant à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Régis Galiotto, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg. Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il appert de la liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1.- Modification de l'objet social permettant à la société d'agir comme administrateur et gérant de sociétés et modification subséquente de l'article 4 des statuts,

2.- Modification du mode d'administration de la société lorsqu'elle agit comme administrateur ou gérant de société et modification subséquente de l'article 7 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article quatre des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société a pour objet de fournir tout conseil économique aux personnes physiques et morales ainsi que la prestation de tous services y liés directement ou indirectement.

A cet effet, elle pourra notamment agir comme administrateur ou géant de sociétés luxembourgeoises ou étrangères.

La société a également pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières, ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, la prestation de services à Filiales, le contrôle et la mise en valeur de ces participations, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La société peut, en outre, réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières, tant mobilières qu'immobilières, en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.»

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de modifier le mode d'administration de la société lorsqu'elle agit comme administrateur ou gérant de société et de modifier en conséquence l'article 7 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 7.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment accepter des compromis, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée par la signature collective de deux administrateurs, sauf lorsqu'elle agit dans le cadre de ses mandats d'administrateur et de gérant. Dans cas, la société pourra être engagée par la signature individuelle de l'un de ses administrateurs.

Pour toutes les autres activités relevant de l'objet social, la société pourra également être engagée par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: F. GIBERT, R. GALIOTTO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 septembre 2008, Relation: LAC/2008/36723. — Reçu douze euros (€ 12,-).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008126677/211/68.

(080147881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2008.

---

**Sogesal S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 58.558.

Le bilan de clôture au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 octobre 2008.

FISOGEST S.A.

55-57, avenue Pasteur, L-2311 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2008126666/1218/15.

Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2008, réf. LSO-CU09308. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080147612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2008.

---

**Sogesal S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 58.558.

Le bilan de clôture au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 octobre 2008.

FISOGEST S.A.

55-57, avenue Pasteur, L-2311 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2008126669/1218/15.

Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2008, réf. LSO-CU09310. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080147613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2008.

---

**Allufin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 61.770.

Par décision du Conseil d'Administration tenu le 01/02/2008 au siège social de la société, il a été décidé:

- D'accepter la démission de Monsieur Davide MURARI né le 14.06.1967 à Verona (Italie), employé privé, résidant professionnellement au 12, avenue de la Liberté à L-1930 Luxembourg, de sa fonction d'administrateur et président, avec effet au 01/02/2008.

- De coopter comme nouvel administrateur, avec effet immédiat, Monsieur Vincent THILL, employé privé, né le 04.03.1971 à Arlon en Belgique, résidant professionnellement au 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, son mandat ayant comme échéance celui de son prédécesseur.

- D'appeler à la fonction de Président du Conseil d'Administration Monsieur Vincent THILL, précité.

Pour ALLUFIN S.A.

Société Européenne de Banque

Banque Domiciliaire

Edoardo Tubia / Salvatore Desiderio

Référence de publication: 2008126346/24/21.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2008, réf. LSO-CV00219. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080146392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2008.

---